



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES ARRONDISSEMENT DE NICE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2018 À 18H00

L'an deux mille dix-huit, le vingt-trois mai, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le quinze, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Christophe TROJANI, Maire.

Conseillers
Municipaux en
exercice : 29

Présents : 22

Votants : 29

Étaient Présents : Monsieur André BEZZINA Madame Catherine BARRAJA, Madame Joëlle BRAVETTI, Madame Pasquale HATTEMBERG, Monsieur Jean-Louis ZAMBERNARDI, Madame Juliana CHICHMANIAN, Monsieur Jean-Louis BAUCHET, Madame Christiane FROUTÉ, Monsieur André BIANCHERI, Monsieur Jean-Paul GEAY, Madame Isabelle PALAZZOLI, Madame Monique LAUGIER, Madame Gisèle AMEDEO, Madame Claudine KHOKHLOV, Monsieur Joseph COSENTINO, Monsieur Jean-François GIAUME, Monsieur Florian VIALLA, Monsieur Richard CONTE, Madame Patricia DEGUS, Madame Christine PETRUCCELLI, Madame Marie-Paule ZANOTTI

Absents avec procuration

Madame Marie ADAMO-BRONSONE donne procuration à Monsieur le Maire
Monsieur Bernard REBUFFEL donne procuration à Monsieur Jean-Louis ZAMBERNARDI
Monsieur Robert BOJANOVICH donne procuration à Monsieur Jean-François GIAUME
Madame Anne RAINAUD donne procuration à Monsieur André BIANCHERI
Monsieur Régis BELLI donne procuration à Madame Monique LAUGIER
Monsieur Jean-Pierre MANGIAPAN donne procuration à Madame Christine PETRUCCELLI
Monsieur Cédric CIRASA donne procuration à Madame Marie-Paule ZANOTTI

Monsieur Florian VIALLA est élu secrétaire de séance.

8/ OBJET : BUDGET ANNEXE DES PARCS DE STATIONNEMENT WILSON, MARINIÈRES ET BARMASSA - AFFECTATION DES RÉSULTATS 2017

Maître Juliana CHICHMANIAN, Adjointe au Maire, expose à ses collègues

Après avoir adopté le compte administratif 2017, le Conseil municipal doit procéder à l'affectation des résultats comptables de l'année 2017, conformément aux dispositions de l'instruction M14.

Le compte administratif présente le résultat de clôture suivant :

- Un excédent de fonctionnement de 530.258,26 euros
- Un déficit d'investissement de 87.114,92 euros

L'affectation des résultats proposée comme suit sera reprise lors du vote du budget supplémentaire 2018 :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		
RESULTAT DE L'EXERCICE 2017		
	DEFICIT	
	EXCEDENT	133.203,27
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE		
	D002 – déficit antérieur reporté	
	R002- excédent antérieur reporté	397.054,99
RESULTAT A AFFECTER		530.258,26

RESULTAT D'INVESTISSEMENT		
SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT CUMULE		
	D001 – besoin de financement	87.114,92
	R001- excédent de financement	
SOLDE DES RESTES A REALISER		
	besoin de financement	0
	excédent de financement	0
BESOIN DE FINANCEMENT TOTAL		87.114,92

AFFECTATION SUR 2018		
Affectation en réserves en investissement R1068		
		87.114,92
Excédent de fonctionnement reporté R002		
		443.143,34

Elle leur propose de bien vouloir inscrire au prochain budget supplémentaire l'affectation ci-dessous :

- Affectation en réserves d'investissement (R 1068) 87 114, 92 €
- Excédent de fonctionnement reporté (R002) 443 143, 34 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré à 25 voix pour et 4 abstentions (Madame Christine PETRUCCELLI, Monsieur Jean-Pierre MANGIAPAN, Madame Marie-Paule ZANOTTI, Monsieur Cédric CIRASA)

ADOpte



Le Maire,
Pr. Christophe TROJANI

La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date d'exécution :

- soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)
- soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives